

**Conseil économique et social**Distr. générale  
18 mai 2022Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique  
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains  
des finances, de la planification et du développement économique**

Quarantième réunion

Dakar (hybride), 11-13 mai 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires****Rapport sur la mise en œuvre du Programme  
d'action de Vienne en faveur des pays en  
développement sans littoral pour la décennie 2014-  
2024****I. Introduction**

1. Seize des 32 pays en développement sans littoral (PDSL) du monde se trouvent en Afrique<sup>1</sup>. Comme les pays sans littoral d'autres régions du monde, ceux d'Afrique font face à des défis particuliers en matière de commerce et de développement, du fait de leur manque d'accès territorial à la mer. Ces défis imposent de sérieuses contraintes à leur développement socio-économique global.

2. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 offre un cadre cohérent et global pour relever les défis de développement propres à cette catégorie de pays en prescrivant des domaines d'intervention prioritaires. Son objectif primordial est de promouvoir une croissance économique inclusive et un développement durable afin d'éradiquer la pauvreté, de renforcer la résilience, de combler les écarts économiques et sociaux et, à terme, de transformer les PDSL en pays connectés par voie terrestre. Il fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

3. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a exacerbé les défis particuliers auxquels font face les PDSL. En raison de leur éloignement des marchés mondiaux, de leur dépendance à l'égard des exportations de produits agricoles, miniers et énergétiques et de leur forte dépendance à l'égard du commerce international, ainsi que de leurs structures économiques et sociales fragiles, ces pays ont été particulièrement exposés aux effets dévastateurs de la pandémie. En Afrique, leur situation a été aggravée par la fermeture des frontières terrestres, qui les a encore plus isolés des marchés mondiaux et a sapé leurs efforts pour atténuer les perturbations provoquées par la pandémie. Le

---

\* E/ECA/COE/40/1.

<sup>1</sup> Botswana, Burkina Faso, Burundi, Eswatini, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Tchad, Zambie et Zimbabwe.



ralentissement socio-économique qui en a résulté a également annulé certains des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Vienne et du Programme 2030.

4. Le présent rapport donne un aperçu des efforts déployés, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne depuis le précédent rapport présenté à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-troisième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

## **II. Aperçu du développement socio-économique des pays en développement sans littoral d'Afrique**

5. Certes, l'Afrique a enregistré une croissance économique au cours de la période considérée, mais cette croissance a été fragile et marquée par l'incertitude et l'exposition à des vagues répétées d'infections au coronavirus 2019 (figures I et II)<sup>2</sup>. Les perturbations qui ont résulté des mesures prises pour arrêter la propagation du virus, telles que les confinements et les interdictions de voyager, ont rendu difficile le retour aux conditions pré-pandémiques. La reprise économique en Afrique a été plus faible que dans les autres régions du monde, les prévisions faisant état d'une augmentation de la croissance de 3,8 % en 2021 à 4 % en 2022, sous l'effet d'une réduction progressive des mesures de lutte contre le virus, de l'augmentation des taux de vaccination, de la hausse des cours des produits de base et de l'amélioration progressive des investissements.

---

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies, Situation et perspectives de l'économie mondiale 2022 (New York, 2022).

Figure I  
Croissance réelle en Afrique, par sous-région  
Pourcentage

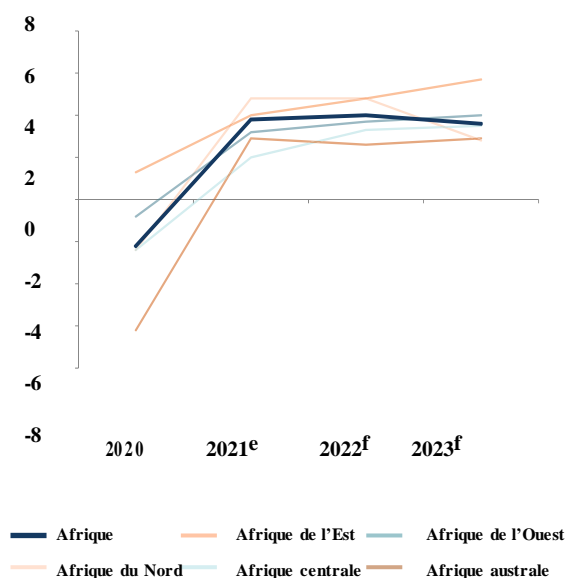
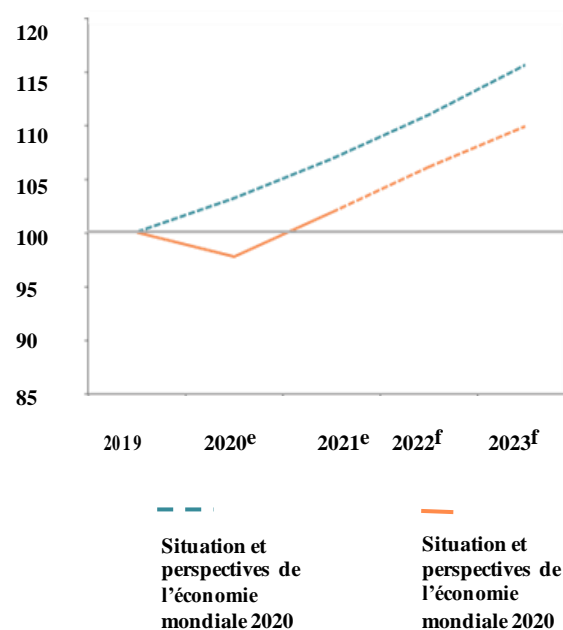


Figure II  
Croissance réelle en Afrique, dans  
l'ensemble  
Indice, 2019 = 100



*Sources* : Sur la base des projections réalisées à l'aide du modèle de prévision de l'économie mondiale du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

*Abréviations* : e – estimations partielles ; f = prévision

*Note* : Ne comprend pas la Libye. La ligne pointillée de la figure II indique les projections d'avant la crise.

6. Comme la plupart des économies africaines, celles des PDSL subissent encore les effets de la pandémie. Le manque de ressources dont souffre leur secteur de la santé les a rendus vulnérables aux maladies infectieuses comme celle au coronavirus 2019. Six d'entre eux figurent parmi les 25 pays les plus vulnérables au monde<sup>3</sup>. Les conséquences économiques négatives de la pandémie de COVID-19 se feront sentir durablement et auront des effets à moyen terme sur la croissance du PIB, les flux commerciaux, les investissements, les prix des matières premières, l'emploi, les inégalités et la pauvreté dans ces pays.

7. Certains PDSL africains ont également été confrontés depuis 2021 à des bouleversements sociaux et d'autres défis découlant des conflits et de l'instabilité. Ces crises et l'instabilité politique qui en résulte ont exacerbé les défis économiques auxquels ces pays font face en raison de la pandémie de COVID-19.

8. La CEA a continué à œuvrer pour que les PDSL africains ne soient pas laissés pour compte dans les efforts de lutte contre la pandémie et d'atténuation des effets de celle-ci. Parmi d'autres initiatives, la CEA a organisé un webinaire le 14 septembre 2020 sur le thème « Maintenir les chaînes d'approvisionnement en place : l'importance de la coopération entre les pays en développement sans littoral et leurs partenaires de transit », l'objectif étant de recenser les défis auxquels ces pays font face en raison de la fermeture des frontières dans le

<sup>3</sup> Melinda Moore *et al.*, *Identifying Future Disease Hotspots: Infectious Disease Vulnerability Index* (Rand Corporation, Santa Monica, Californie, 2016). Disponible en anglais à l'adresse : [https://www.rand.org/pubs/research\\_reports/RR1605.html](https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR1605.html).

cadre de la pandémie de COVID-19. Le 20 mars 2021, la CEA et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont organisé conjointement une réunion en ligne sur le thème « Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir le bon fonctionnement des couloirs d'industrialisation durable et de diversification à l'ère du COVID-19 » afin d'examiner les effets de la pandémie sur le commerce et la croissance économique des PDSL et des pays de transit voisins. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine et son programme de Nouveau Partenariat pour le développement, la CEA a rédigé des directives sur la facilitation du commerce pendant la pandémie de COVID-19, qui ont ensuite été intégrées dans les processus d'élaboration des politiques de l'Union africaine. La CEA a continué de défendre les intérêts des PDSL africains dans diverses instances, notamment lors de la dixième réunion du Groupe consultatif interinstitutions pour les pays en développement sans littoral, ainsi que dans le cadre de l'élaboration et du déploiement d'une feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne au cours des cinq prochaines années.

### **III. État d'avancement de la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne**

#### **A. Questions fondamentales de la politique de transit**

9. Le Programme d'action de Vienne souligne le rôle important que jouent la liberté de transit et les facilités de transit dans le développement global des PDSL et leur intégration dans le système commercial mondial. Il appelle à l'harmonisation, à la simplification et à la normalisation des règles et de la documentation, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale et effective des conventions internationales régissant le transport et le transit et de tous les accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux, qui sont essentiels pour relever les défis du commerce transfrontalier et résoudre les problèmes de transport connexes.

10. Les mesures instituées pour enrayer la propagation du COVID-19, en particulier aux frontières entre les PDSL et les pays de transit, ont exacerbé les difficultés que les PDSL connaissaient déjà en matière de circulation des biens et des services. Les restrictions aux frontières imposées par les pays de transit ont considérablement perturbé les chaînes d'approvisionnement internationales et ont eu un impact négatif sur la livraison en temps voulu des produits de première nécessité tels que les produits pharmaceutiques, les fournitures médicales, les carburants et les denrées alimentaires, et sur l'accès des PDSL à ces produits. Les PDSL ont dû faire face à l'augmentation des coûts du commerce et du transport résultant du surcroît de contrôles et de vérifications transfrontaliers.

11. Les mesures et interventions pratiques instaurées par les communautés économiques régionales, leurs États membres et leurs partenaires tels que la CEA, si elles sont mises en œuvre parallèlement aux directives existantes, pourraient contribuer à limiter la propagation transfrontalière du coronavirus 20-19, tout en réduisant les coûts et en augmentant l'efficacité du commerce transfrontalier. Toutefois, la mise en œuvre intégrale de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est impérative pour la circulation fluide des biens et des services et le maintien des frontières ouvertes pendant la pandémie et au-delà.

## B. Développement et entretien des infrastructures

12. Si les PDSL ont réalisé des progrès considérables en matière d'expansion et de modernisation des infrastructures de transport, ils n'en continuent pas moins de se heurter à des obstacles majeurs dans la mise en place de systèmes de transport viables et prévisibles. Ils continuent à manquer d'infrastructures physiques adéquates dans le domaine du transport ferroviaire, du transport routier, des ports secs, des voies navigables intérieures, des pipelines et du transport aérien. Ils ont également des densités de réseau routier et ferroviaire (mesurées en km par km<sup>2</sup> de surface terrestre) inférieures à celles des pays en développement de transit et à la moyenne mondiale<sup>4</sup>. Le déficit d'infrastructures et le coût élevé de la logistique constituent des contraintes majeures pour la croissance des PDSL et pour la pleine réalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

13. Selon les données du Programme de développement des infrastructures en Afrique, les inefficacités des couloirs du réseau africain d'infrastructures de transport coûtent plus de 75 milliards de dollars par an, ce qui entraîne une baisse de la compétitivité intrarégionale et internationale des pays africains. Pour y remédier, le Programme a proposé la mise à niveau des corridors de transport africains selon un modèle qui met l'accent sur la sécurité, la mobilité, l'automatisation et la gestion du trafic en temps réel. Ces corridors utilisent les derniers outils et applications de facilitation du commerce, tels que les systèmes de transport intelligents, pour simplifier les processus administratifs liés au transport et fournir aux principales parties prenantes des informations en temps réel qui permettent de suivre le dédouanement et le mouvement des marchandises et de faciliter le commerce. Ils exigent notamment de solides institutions de gestion et la mise en œuvre des outils de facilitation des échanges de l'OMC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), tels qu'un guichet unique national, une gestion coordonnée des frontières, des postes frontière à guichet unique et des certificats électroniques pour les règles d'origine. Lorsqu'elles seront pleinement opérationnelles, ces initiatives profiteront grandement aux PDSL africains. La CEA a continué à soutenir la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, notamment en étant un membre actif de son comité directeur, en faisant office de secrétariat pour l'élaboration de projets dans le cadre du deuxième plan d'action prioritaire du Programme, et en soutenant la mise en œuvre du Fonds africain d'investissement en matière de résilience climatique dans le cadre de ces projets.

14. Le transport routier - le mode de transport dominant en Afrique - représente entre 80 et 90 % du trafic de passagers et de marchandises. Toutefois, le taux moyen d'accès routier n'est que de 34 % pour les pays africains, ce qui est bien inférieur à la moyenne des pays en développement, qui est de 50 %. La Route transafricaine est un réseau de projets routiers transcontinentaux qui vise à combler le déficit en matière de transport routier et de connectivité routière sur le continent. Elle comprend neuf routes d'une longueur cumulée de 56 683 km. Toutefois, elle pâtit de tronçons manquants et du mauvais entretien de certains segments clés. Le rail est le deuxième mode de transport le plus important en Afrique. Toutefois, 16 pays africains, dont 4 PDSL (Burundi, Niger, République centrafricaine et Tchad), ne sont toujours pas reliés au réseau ferroviaire.

15. La pandémie de COVID-19 a eu d'importants effets négatifs sur le secteur de l'aviation en Afrique. Entre 2020 et 2021, le continent a perdu

<sup>4</sup> Nations Unies, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Improving Transport Connectivity for LLDCs and the Status of Implementation of the Vienna Programme of Action in the Africa Region (2018)*. Disponible à l'adresse : [https://www.un.org/ohrrls/sites/www.un.org.ohrrls/files/improving\\_transport\\_connectivity\\_for\\_lldc\\_and\\_the\\_status\\_of\\_implementation\\_of\\_the\\_vpoa\\_in\\_the\\_africa\\_region.pdf](https://www.un.org/ohrrls/sites/www.un.org.ohrrls/files/improving_transport_connectivity_for_lldc_and_the_status_of_implementation_of_the_vpoa_in_the_africa_region.pdf).

jusqu'à 3,5 millions d'emplois dans l'aviation et les industries connexes, soit plus de la moitié de ses 6,2 millions d'emplois liés à l'aviation et une augmentation de 400 000 depuis 2019<sup>5</sup>. Le trafic aérien en Afrique a chuté de 54 % (soit plus de 80 millions de passagers), ce qui a entraîné une baisse du PIB du continent pouvant atteindre 35 milliards de dollars<sup>6</sup>. La lenteur de la vaccination contre le COVID-19 en Afrique devrait retarder la reprise des voyages internationaux et les compagnies aériennes en Afrique devraient afficher une perte nette de 1,5 milliard de dollars en 2022, en plus des 1,9 milliard de dollars perdus en 2021 (voir tableau 1). Les turbulences ayant secoué le secteur du transport aérien du fait de la pandémie de COVID-19 ont été ressenties de manière encore plus aiguë dans les PDSL.

16. Le document intitulé « Paré au décollage », récemment adopté par l'Équipe spéciale du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur la relance de l'aviation, présente un cadre de biosûreté pour un transport aérien sûr et devrait contribuer au redressement du secteur dans les PDSL d'Afrique, à condition que ceux-ci puissent appliquer les recommandations de manière cohérente et uniforme. Le Rwanda est l'un des premiers pays au monde à se conformer pleinement aux recommandations de l'OACI en matière de biosûreté. Le Marché unique du transport aérien africain jouera également un rôle majeur dans l'amélioration de la connectivité aérienne pour les PDSL du continent, dont 11 font partie des 34 États africains qui ont signé l'engagement solennel de mettre en œuvre ce projet<sup>7</sup>.

Tableau 1

**Performances économiques de l'industrie aéronautique en Afrique en décembre 2021 (évolution d'une année sur l'autre)**

	2019	2020	2021e	2022f
Bénéfice net après impôt (en milliards de dollars)	-0,3	-2,2	-1,9	-1,5
Par passager (dollars)	-2,7	-44,6	-31,6	-21,8
Recettes (pourcentage)	-1,8	-34,6	-24,5	-18
Croissance du revenu par passager kilomètre transporté (pourcentage)	4,7	-69,3	8,6	26,9
Croissance du nombre de sièges au kilomètre offerts (pourcentage)	4,5	-62,3	13,4	6,1
Coefficient de remplissage, tonne-kilomètre offerte (pourcentage)	56,2	49,7	51,1	58,1
Coefficient de remplissage au seuil de rentabilité, tonne-kilomètre offerte (pourcentage)	55,6	60,5	57,5	63,8

*Abréviations* : e = estimé ; f = prévision

Association internationale du transport aérien, *Economic performance of the airline industry* (2021).

17. Le Programme d'action de Vienne reconnaît l'importance de l'accès à une énergie abordable, fiable et renouvelable pour la modernisation des technologies de l'information et de la communication et des systèmes de transit, en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité commerciale des PDSL. Cependant, l'accès des PDSL africains à l'énergie reste particulièrement faible, avec une moyenne de seulement 44 % de la population ayant accès à l'électricité, bien en dessous de la moyenne de 81 % pour les pays en

<sup>5</sup> Association internationale du transport aérien, *Economic performance of the airline industry* (2021). Disponible en anglais à l'adresse : <https://www.iata.org/en/iata-repository/publications/economic-reports/airline-industry-economic-performance---october-2021---report/>.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Projet phare dans le cadre de l'Agenda 2063, lancé par l'Union africaine en 2018 pour créer un marché unique et unifié du transport aérien en Afrique et faire progresser la libéralisation de l'aviation civile en Afrique.

développement. L'utilisation de combustibles et de technologies propres est encore plus faible dans les PDSL africains ; en moyenne, seuls 13,7 % de la population de ces pays avaient accès à des carburants et à des technologies propres en 2016. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) les a aidés à combler leurs déficits en matière d'accès à l'énergie par une utilisation accrue des énergies renouvelables, qui deviennent de plus en plus compétitives et accessibles en raison de la baisse rapide des coûts. Néanmoins, il faudra davantage de coopération et de partenariats internationaux et régionaux pour accélérer l'accès universel à l'énergie et le développement de sources d'énergie renouvelables et efficaces dans les PDSL.

18. À cet égard, on peut se féliciter de la récente décision de l'Agence de développement de l'Union africaine de collaborer avec l'IRENA et l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'élaboration du plan directeur continental des systèmes électriques africains. Le plan sert de modèle pour l'élaboration de plans directeurs en matière d'énergie qui favorisent l'accès à un approvisionnement en électricité abordable, fiable et durable sur le continent. Pour sa part, la CEA s'est associée à la Fondation RES4Africa et à l'IRENA pour élaborer un rapport conjoint - *Towards a Prosperous and Sustainable Africa: Maximizing the Socioeconomic Gains of Africa's Energy Transition* - qui s'appuie sur les connaissances et l'expérience des trois organisations pour donner un aperçu de l'incidence socio-économique des investissements dans les énergies propres en Afrique, et pour soutenir le développement global, la transition économique durable et le développement des énergies renouvelables dans les économies émergentes, y compris les PDSL. En partenariat avec l'IRENA et d'autres entités, elle a lancé la série de dialogues sur les énergies renouvelables en Afrique pour promouvoir la fourniture accélérée d'énergies renouvelables distribuées jusqu'au dernier kilomètre en Afrique, en explorant les possibilités offertes et les ressources nécessaires pour atteindre les consommateurs et les producteurs et rendre les énergies renouvelables accessibles à tous. Il ne fait aucun doute que les PDSL bénéficieront de ces initiatives.

19. L'Afrique a fait des progrès considérables dans l'adoption des technologies de l'information et des communications (TIC) au cours des trois dernières décennies. Cette croissance a été observée en particulier dans la téléphonie mobile. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile en Afrique dépasse désormais 60 %. Les PDSL africains ont également enregistré une augmentation du nombre des abonnés à la téléphonie mobile de 64,3 pour 100 habitants en 2014 à presque 80 pour 100 habitants en 2020. On a également observé une accélération de l'utilisation d'Internet dans le monde entier pendant la pandémie de COVID-19, le nombre d'utilisateurs passant de 54 % de la population en 2019 à 63 % en 2021. Au cours de la même période, l'utilisation d'Internet dans l'ensemble de l'Afrique a bondi de 27 % en 2019 à 33 % en 2021, tandis que dans les PDSL, le nombre d'utilisateurs d'Internet est passé à 35 % de la population en 2021, contre 29 % en 2019<sup>8</sup>. Ce chiffre est encore bien inférieur à la moyenne mondiale de 63 %<sup>9</sup>.

20. Les PDSL ont enregistré des augmentations importantes des abonnements au haut débit mobile actif (37 pour 100 habitants) et au téléphone mobile cellulaire (79 pour 100 habitants), et une légère hausse des abonnements au haut débit fixe (3 pour 100 habitants) en 2020. En 2020, 53 % de la population des PDSL avaient accès à une couverture de réseau mobile 4G, tandis que 31 % avaient accès à une couverture 3G et 10 % à une couverture 2G<sup>10</sup>. Toutefois, les prix élevés des TIC continuent d'entraver la capacité des

<sup>8</sup> Union internationale des télécommunications (UIT). *Statistics: Individuals Using the Internet* - 2021. Consulté le 30 mars 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

PDSL à exploiter pleinement les avantages de l'économie numérique et à tirer le maximum de bénéfices en matière de commerce et de développement qui devraient découler de l'utilisation des technologies émergentes telles que le commerce électronique, les guichets uniques automatisés, l'administration en ligne et la finance numérique. Davantage d'efforts sont nécessaires pour aider ces pays d'Afrique à développer un service Internet à haut débit abordable pour des populations plus nombreuses afin d'atteindre la cible c) de l'objectif de développement durable 9 (Fourniture d'un accès universel et abordable à Internet). Une collaboration avec la communauté internationale sera nécessaire pour combler la fracture numérique entre les PDSL et le reste du monde.

21. La CEA a continué à soutenir les efforts que les PDSL africains déploient pour développer les infrastructures de transport et améliorer leur connectivité. Elle s'est associée au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à la Banque africaine de développement et à d'autres organismes pour dispenser aux représentants de ces pays une formation sur le renforcement de leur capacité à élaborer des projets d'infrastructures de transport bancables pour améliorer la connectivité. Cet atelier de formation était le premier d'une série d'ateliers devant être organisés dans le cadre du projet « Renforcer la capacité des pays en développement sans littoral à concevoir et à mettre en œuvre des politiques qui favorisent la connectivité des transports conformément à l'initiative « Une ceinture, une route » pour la réalisation des ODD ». L'objectif est d'aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit à développer leur capacité à formuler des politiques pour guider l'installation d'infrastructures matérielles et immatérielles afin d'améliorer la connectivité aux marchés mondiaux et régionaux. La CEA a également récemment mené à terme des études sur les implications de la ZLECAf pour la demande d'infrastructures et de services de transport, ainsi que sur la numérisation des infrastructures de transport dans l'ère post-COVID-19, notamment dans les PDSL.

### **C. Financement des infrastructures**

22. Le déficit d'infrastructures dans les PDSL d'Afrique a continué de se creuser, principalement en raison de l'insuffisance des investissements réalisés par les pays dans ce secteur. Pour réduire l'écart entre ces pays et le reste du monde en matière d'infrastructures, il faut redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité et la qualité des investissements publics dans les infrastructures et mobiliser des financements publics et privés.

23. Parmi les stratégies adoptées par les PDSL d'Afrique pour financer les infrastructures, figurent les prêts souverains, les subventions, le financement par des institutions nationales, les investissements directs étrangers et les partenariats public-privé. Nombre de ces pays se sont tournés vers les partenariats public-privé, en particulier comme mécanisme pour concevoir, construire, financer et exploiter des projets d'infrastructure traditionnellement gérés exclusivement par le secteur public. L'un des projets d'infrastructure lancés grâce à de tels partenariats en Afrique est le projet de centrale hydroélectrique de Ruzizi III, une initiative du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique qui implique le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Premier projet sous-régional de ce type géré dans le cadre d'un partenariat public-privé en Afrique, il est mis en œuvre grâce à un financement commercial à 50 % (une combinaison de dettes et de capitaux propres) et est détenu majoritairement par le secteur privé. La CEA a également contribué aux efforts visant à rendre opérationnel le Grand barrage d'Inga en République démocratique du Congo, notamment en participant activement aux dialogues de sensibilisation qui ont été facilités par l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'énergie, l'ancien Premier Ministre



kényan Raila Odinga. Lors d'une conférence panafricaine sur le Grand barrage d'Inga, la CEA a fait une présentation dans laquelle elle a souligné les avantages potentiels du barrage, notamment sa capacité à favoriser l'intégration.

## D. Commerce international et facilitation des échanges

24. Les PDSL sont fortement tributaires du commerce international, ce qui les a rendus particulièrement vulnérables aux effets perturbateurs de la pandémie de COVID-19, comme on peut le constater dans leur secteur des services et leur secteur manufacturier. Plusieurs PDSL africains ont connu une recrudescence des troubles sociaux, de l'insécurité, des changements anticonstitutionnels de gouvernement et des conflits civils, ce qui a freiné les investissements et les dépenses de consommation dans ces pays. Les fluctuations des cours des produits de base, l'érosion du soutien politique et l'adoption de mesures d'austérité dans plusieurs de ces pays afin de lutter contre l'augmentation des niveaux d'endettement pourraient encore ralentir la croissance au cours des prochains mois<sup>11</sup>.

25. Toutefois, le rebond des cours des produits de base représente une source d'espoir pour les PDSL. Après avoir augmenté en rythme annuel de 8 et 4,7 %, respectivement, en janvier 2021, les prix des produits énergétiques et non énergétiques ont augmenté de 73,6 et 20,5 %, respectivement, en janvier 2022<sup>12</sup>. Seuls les prix des engrais ont baissé (de 3,6 %), tandis que ceux des produits agricoles ont augmenté de 4,2 %, ceux des métaux et minéraux de 7,3 % et ceux des métaux précieux de 1,7 %. Néanmoins, le peu de diversification économique des PDSL limitera leurs performances sur les marchés mondiaux, car leur dépendance à l'égard des exportations de matières premières et le fait qu'ils sont tributaires des marchés mondiaux pour les importations de produits de première nécessité (tels que le carburant, les denrées alimentaires et les produits pharmaceutiques) les exposent aux chocs extérieurs. La mise en œuvre de la ZLECAf peut contribuer à protéger ces pays contre ces vulnérabilités en réduisant leur dépendance à l'égard des marchés lointains. À cette fin, la CEA a aidé les pays africains à élaborer des stratégies de mise en œuvre nationales et sous-régionales pour les aider à tirer pleinement parti de la ZLECAf.

### Mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC

26. Les PDSL et les pays de transit africains ont progressé dans la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, entré en vigueur en 2017, dont l'objectif est d'accélérer la circulation, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris celles en transit. En février 2022, 41 pays africains - dont 15 pays de transit et tous les PDSL membres de l'OMC - avaient ratifié l'accord et soumis leurs notifications de catégorie A<sup>13</sup>, B<sup>14</sup> et C<sup>15</sup>. Les PDSL d'Afrique concernés ont commencé à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord.

27. Une enquête de la CEA sur la facilitation numérique et durable du commerce, réalisée en 2021, a montré des variations dans le degré de mise en

<sup>11</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Commodity Markets Outlook: Urbanization and Commodity Demand-October 2021* (Washington, 2021). Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/news/video/2021/11/03/soaring-energy-prices-metal-agriculture-urbanization-solar-climate-resilience>.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Dispositions que le membre mettra en œuvre au moment où l'accord entrera en vigueur (ou, dans le cas d'un pays moins avancé membre, dans l'année suivant l'entrée en vigueur).

<sup>14</sup> Dispositions que le membre mettra en œuvre après une période transitoire suivant l'entrée en vigueur de l'accord.

<sup>15</sup> Dispositions que le membre mettra en œuvre à une date après une période transitoire suivant l'entrée en vigueur de l'accord et requérant une assistance et un soutien pour le renforcement des capacités.

œuvre entre les pays. Parmi les pays étudiés, plusieurs PDSL d’Afrique ont enregistré des taux de mise en œuvre supérieurs à la moyenne continentale de 49,98 %. Il s’agit du Botswana (56 %), du Burundi (50,54 %), du Malawi (60,22 %), du Rwanda (78,49 %) et de la Zambie (60,22 %). Plusieurs autres PDSL - le Burkina Faso (41 %), l’Éthiopie (41,94 %), le Niger (36,56 %) et le Zimbabwe (39,78 %) - avaient des taux inférieurs à la moyenne continentale, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2

**Degré d’application des mesures de facilitation des échanges par catégorie dans les pays en développement sans littoral en 2021 (en pourcentage)**

Catégorie	Botswana	Éthiopie	Malawi	Rwanda	Zambie	Zimbabwe	Afrique
Transparence	80	73	80	87	73	40	<b>55</b>
Formalités	83	75	67	88	63	58	<b>63</b>
Dispositions institutionnelles et coopération	89	56	89	100	89	78	<b>58</b>
Commerce sans papier	41	19	59	85	56	48	<b>50</b>
Commerce transfrontalier sans papier	11	0	50	39	39	11	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>42</b>	<b>66</b>	<b>79</b>	<b>60</b>	<b>45</b>	<b>50</b>

Source : Nations Unies, *UN global survey on digital and sustainable trade facilitation : trade facilitation and paperless trade in Africa*. Consulté le 30 mars 2022. Disponible à l’adresse : <https://www.untsurvey.org/region?id=ECA>.

28. Bien que les PDSL d’Afrique fassent des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l’Accord sur la facilitation des échanges, des améliorations sont encore possibles. Ces pays peuvent tirer parti du démarrage des échanges au sein de la ZLECAf en particulier, en plus du mécanisme de renforcement des capacités de l’Accord, pour améliorer leur capacité à mettre en œuvre les dispositions de l’Accord. La CEA a continué à fournir un appui technique aux PDSL d’Afrique pour la mise en œuvre de l’Accord sur la facilitation des échanges, notamment en veillant à ce qu’ils soient associés à des interventions clés telles que l’élaboration et le déploiement de stratégies nationales pour la mise en œuvre de la ZLECAf, et en les aidant à renforcer leurs capacités de modélisation macroéconomique, à l’aide de l’outil de modélisation macroéconomique de la CEA.

29. La CEA a collaboré avec l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque africaine de développement pour cartographier les initiatives, politiques, stratégies et parties prenantes en matière d’innovation et de numérisation à travers l’Afrique, en vue d’améliorer la coordination et d’identifier les synergies potentielles en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l’Afrique (2020-2030), qui a la capacité de débloquer le potentiel commercial des PDSL.

## E. Intégration et coopération régionales

30. Selon le Programme d’action de Vienne, l’intégration et la coopération régionales sont une condition sine qua non de la croissance économique et du développement des PDSL. L’intégration régionale est particulièrement cruciale pour réaliser des économies d’échelle, investir dans les infrastructures transfrontalières et réduire les coûts de transit grâce à des procédures harmonisées et consolidées.

31. Avec le début des échanges dans le cadre de la ZLECAf, les PDSL devraient tirer des avantages considérables du marché unique africain, dont le PIB combiné s'élève à 3 400 milliards de dollars et qui pourrait permettre à 30 millions de personnes de sortir de l'extrême pauvreté d'ici 2035. En février 2022, l'Accord portant création de la ZLECAf avait été signé et ratifié par 54 et 41 pays, respectivement, ces derniers comprenant tous les PDSL d'Afrique. Ces pays sont appelés à bénéficier immensément de la libéralisation envisagée au sein de la ZLECAf, notamment par l'élimination des droits de douane et par la disposition permettant à un pays d'exclure 3 % de ses lignes tarifaires de la libéralisation, à condition que la valeur des marchandises correspondantes ne dépasse pas 10 % du total des importations intra-africaines du pays.

32. Les PDSL bénéficieront également du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, qui a été adopté en 2018. La libre circulation intra-africaine des personnes, si elle est renforcée et bien gérée, améliorera considérablement les perspectives de développement des PDSL africains, dont 11 ont signé le Protocole et dont 3 (Mali, Niger et Rwanda) font partie des 4 pays qui l'ont ratifié. Onze ratifications supplémentaires sont nécessaires pour que le Protocole entre en vigueur. La CEA a travaillé avec diverses parties prenantes pour encourager les États membres à ratifier le Protocole et pour les aider à le mettre en œuvre par la suite.

## **F. Transformation économique structurelle**

33. Le Programme d'action de Vienne souligne la nécessité d'une transformation structurelle des économies des PDSL, l'accent étant mis sur la création de valeur ajoutée et la diversification économique, afin de réduire l'impact négatif de leurs désavantages géographiques et des chocs extérieurs. Bien que les PDSL africains aient fait des efforts considérables pour développer leur secteur privé et améliorer leurs capacités dans les domaines de l'industrie manufacturière, de la science, de la technologie et de l'innovation, ils doivent encore relever un défi, à savoir assurer la transformation structurelle de leur économie.

34. La CEA a lancé des initiatives pour aider les PDSL à améliorer leur compétitivité et à accroître leur intégration dans les marchés régionaux et internationaux. Elle a contribué au développement des chaînes de valeur, au renforcement des capacités commerciales, à la production d'énergie renouvelable et à la promotion de l'efficacité énergétique (par le biais de son initiative relative à l'objectif de développement durable 7). La CEA mesure l'importance des investissements productifs et des politiques d'investissement qui facilitent la transformation structurelle, le développement économique et la reprise postpandémique en Afrique.

35. Il a toutefois été reconnu que les mesures de réforme économique adoptées par les PDSL étaient encore insuffisantes pour résoudre le problème que constitue la faiblesse de la productivité, en particulier dans les secteurs agricole et manufacturier. La part de l'agriculture et de l'industrie manufacturière dans la production totale est restée relativement inchangée pour la plupart des PDSL depuis 2014, date à laquelle le Programme d'action de Vienne a été adopté. Les PDSL, en particulier, ne disposent pas des capacités locales nécessaires pour absorber les technologies étrangères et suivre le rythme des avancées technologiques. Ces pays doivent renforcer leur capital humain en investissant davantage dans leurs systèmes d'éducation et de formation et en réformant ceux-ci. La CEA a contribué aux efforts visant à renforcer la capacité des communautés économiques régionales auxquelles appartiennent un certain nombre de PDSL à mettre en œuvre leurs politiques et stratégies communautaires d'industrialisation. Elle a apporté son concours à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), à la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le cadre de l'élaboration de leurs visions à long terme ; elle a aussi aidé la SADC et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) à élaborer et à déployer leurs cadres d'industrialisation à long terme, qui seront essentiels à la transformation structurelle des PDSL.

## **G. Moyens de mise en œuvre**

36. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les flux commerciaux des PDSL africains et a augmenté leur risque de surendettement, ce qui a encore restreint la marge de manœuvre budgétaire et politique nécessaire pour réaliser les investissements indispensables à la reprise. L'encours de leur dette extérieure est passé de 41,3 % du PIB en 2015 à 51,6 % en 2019, soit une augmentation de plus de 10 points de pourcentage en 5 ans. Dans six PDSL africains (Burkina Faso, Burundi, Eswatini, Rwanda, Zambie et Zimbabwe), la dette brute de l'État en pourcentage du PIB a augmenté de 10 points de pourcentage au cours de la même période. Onze PDSL africains sont déjà classés comme étant très endettés. En outre, la dette extérieure de ces pays est principalement constituée de dettes privées non garanties, qui sont très volatiles. En raison de l'ampleur de leur dette extérieure, il a été difficile pour ces pays de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et à la réalisation des objectifs de développement durable.

37. Les investissements étrangers directs sont essentiels à la transformation structurelle des PDSL africains, car ils augmenteraient la valeur de leur économie nationale et les relieraient plus efficacement aux chaînes de valeur mondiales, les aidant ainsi à réaliser certaines des priorités définies dans le Programme d'action de Vienne. Les PDSL et les pays de transit auront également besoin d'une aide publique au développement, notamment d'une aide au commerce, pour faire face efficacement à l'impact de la pandémie et soutenir leurs initiatives de redressement postpandémique. Ce soutien est nécessaire pour renforcer la capacité à formuler une politique commerciale, à participer aux négociations commerciales et à mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges, à financer le commerce, à développer les infrastructures commerciales, à diversifier les exportations et à renforcer la capacité de production, en vue d'accroître la compétitivité sur le marché mondial. Il convient également de mettre en place un plan de sauvetage économique global qui aille au-delà du crédit d'urgence pour permettre aux PDSL de mettre effectivement en œuvre le Programme d'action de Vienne.

## **IV. Conclusion et recommandations**

38. Les PDSL d'Afrique ont fait des efforts et des progrès considérables pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19. Toutefois, ces progrès n'ont pas été suffisants pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action de Vienne. Le manque de ressources financières et les lacunes en matière de financement figurent parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Vienne et à la réalisation des objectifs de développement durable dans les PDSL. Pour atteindre ces objectifs, ces pays auront besoin du soutien des décideurs, du secteur privé, des banques de développement multilatérales et régionales, des entités des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales compétentes. Une feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne dans les cinq années restantes, publiée le 19 août 2020, contient un appel à tous les décideurs des PDSL, des pays de transit et des partenaires de développement pour que soient

menées les actions suivantes :

a) Élaborer des stratégies, des politiques et des réglementations qui créent des environnements nationaux favorables aux affaires, au commerce, à la numérisation, à l'industrialisation, à la croissance économique, à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, et, enfin, à la gestion des risques de catastrophe ;

b) Promouvoir des solutions innovantes dans des secteurs tels que l'agriculture, les transports, les TIC, la finance, l'énergie, la santé et l'eau et l'assainissement, en vue de mobiliser des ressources publiques supplémentaires pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne ;

c) Apporter un soutien technique et financier ciblé aux fins de la mise en œuvre des actions spécifiques énumérées dans le Programme d'action de Vienne en s'engageant activement dans la coopération et le dialogue Sud-Sud et triangulaires dans les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne ;

d) Encourager le secteur privé à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne par divers moyens, notamment en augmentant les investissements nationaux et étrangers dans les PDSL grâce à des partenariats public-privé ;

e) Solliciter le soutien des banques de développement multilatérales et régionales et des entités des Nations Unies, y compris la CEA, pour apporter des solutions nationales concernant tous les domaines prioritaires dans les PDSL. Dans le même ordre d'idées, les PDSL et les pays de transit sont encouragés à tirer parti des cadres régionaux existants pour favoriser la coopération et à ratifier et mettre en œuvre efficacement les conventions et accords internationaux et régionaux tels que l'Accord portant création de la ZLECAf et le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.